

LANDEVENNEC



BULLETIN du

SYNDICAT d'INITIATIVE



R. de Chalus, Landévenec.
17° - LANDÉVENNEC. - Lavoir du Stivel-bère

Au lavoir de Stivel-Ber, dans les années 20...

N° 21 JANVIER 1992

BONNE ANNEE A TOUS !

=====

BLOAVEZ MAD D'AN HOLL !

La photo de couverture

Cette vue du lavoir de Styvel-Ber est l'une des cartes postales éditées par René de CHALUS, le propriétaire de l'Abbaye. Il réalisa une cinquantaine de cartes entre 1920 et 1930 environ.

A L'église

Les trois peintures sur bois se trouvant dans le fond de l'église et qui avaient été inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques sont en restauration depuis le mois d'octobre. Elles devraient revenir au début de 1992. Nous en reparlerons dans le prochain bulletin.

Notons également que, par arrêté préfectoral du 12 avril 1989, le grand tableau représentant la Cène (huile sur toile du XVIII^e siècle, se trouvait dans le réfectoire de l'Abbaye avant la Révolution) a également été inscrit à l'inventaire des objets mobiliers classés.

Une épicerie communale

Monsieur et Madame PLANTEC ayant cessé leur activité d'alimentation en septembre 1990, la municipalité a ouvert le 18 juillet dernier une épicerie communale.

Un service qui semble être apprécié et en tous les cas une expérience unique dans le Finistère mise en place avec l'aide du Conseil Général, du Parc d'Armorique et de la Chambre de Commerce.

Outre les traditionnels produits d'une épicerie, on peut y trouver du pain, des fruits, de la charcuterie, de la crèmerie.

Ouvert tous les jours sauf le dimanche après-midi.

Don du sang

La collecte annuelle, organisée par le Centre de Transfusion Sanguine de Brest avec l'aide de l'abbaye, est prévue pour le mercredi 10 juin.

Au musée

Ouvert le 15 juin 1990, le musée de l'ancienne abbaye a fêté son 50 000 ième visiteur le 15 août dernier.

A l'occasion de l'exposition consacrée à l'éditeur Christophe PLANTIN (XVI^e siècle) et présentée à l'automne dernier, le musée a édité un catalogue illustré.

En vente au musée (60 francs + 20 francs en cas d'expédition).

Un phoque !

A deux reprises, en mai et au début d'août, un phoque a été vu par plusieurs personnes à Port-Maria.

Déjà, il y a 4 ou 5 ans, un phoque avait également été aperçu entre Moulin-Mer et Penforn.

Randonnées pédestres

Les randonnées organisées chaque mardi par l'ULAMIR de la Presqu'île de Crozon rencontrent de plus en plus de succès. Pour y participer se renseigner auprès de Mesdames LE DOARE (Moulin-Mer) ou GOURMELON (Kerbéron).

A N I M A T I O N

SEMI-MARATHON

94 coureurs ont pris le départ à 18 H. le samedi 27 juillet pour le 9ème semi-marathon ; ils étaient 91 à franchir la ligne d'arrivée. Claude LE GODEC terminait le premier en 1H 06' 23" à la moyenne horaire de 17,263 Km.

Classement partiel

Premier de chaque catégorie

<u>Catég.</u>	<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Club ou ville</u>	<u>Temps</u>	<u>Place</u>
J.H.	THOMAS	Pascal	A.L. CROZON	1H 15' 02"	15è
S.H.	LE GODEC	Claude	E.O.L.LANDEDA	1H 06' 23"	1er
S.F.	LE GODEC	Monique	E.O.L.LANDEDA	1H 40' 16"	79è
V1.H.	COQUIL	François	Courir à MORLAIX	1H 11' 40"	6è
V2.H.	MORVAN	Jean-Pierre	USAM BREST	1H 18'	26è
V2.F.	COUILLEAU	Marie-Louise	A.S.P.T.T.BREST	1H 43' 42"	87è

Rappel des catégories

Junior Femme	(J.F.)	18 à 19 ans
Junior Homme	(J.H.)	18 à 19 ans
Sénior Femme	(S.F.)	20 à 34 ans
Sénior Homme	(S.H.)	20 à 39 ans
Vétéran 0 Femme	(VO.F.)	35 à 39 ans
Vétéran 1 Femme	(V1.F.)	40 à 49 ans
Vétéran 1 Homme	(V1.H.)	40 à 49 ans
Vétéran 2 Femme	(V2.F.)	50 ans et +
Vétéran 2 Homme	(V2.H.)	50 à 59 ans
Vétéran 3 Homme	(V3.H.)	60 ans et +

QUELQUES CHIFFRES

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Camping	44 934,20	
- Annuité du bloc sanitaire		6 863,42
- Eau		1 920,27

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
- Electricité		2 854,53
- Entretien		9 714,94
 Tennis	10 380,00	
Fête des Mimosas	3 599,00	1 509,72
Fête des Hortensias	11 845,55	6 125,60
Semi-Marathon	5 195,50	5 955,77
Bulletin du S.I.		6 170,67
Sable + étalement		6 298,00
Don à l'Association "BARA" (Création de l'épicerie communale)		10 000,00
Participation aux frais du voyage à CAVRON-SAINT-MARTIN		500,00
Réception du Bagad de LANN-BIHOUE		1 890,00
Peinture (tableau) pour la maison communale		2 500,00
Assurance annuelle		773,90
Ordures ménagères		990,00
Extincteur pour le camping		993,87

NOEL

Nous avons offert une boîte de chocolats aux 27 personnes ayant 80 ans ou plus.

ANIMATION POUR 1992

En ce début d'année, les fêtes suivantes sont déjà programmées :

- Kermesse organisée par l'Association "STEREDEN AR MOR"
(Club thérapeutique) le 5 juillet
- Semi-Marathon le samedi 25 juillet
- Fête des Hortensias le dimanche 16 août

Merci à tous ceux qui ont offert leur concours à la réalisation des fêtes.

P. TEFFO.

CAMPING DU PAL - BILAN 1991

Les mauvaises conditions météorologiques de juin et le nouveau calendrier scolaire retardant l'arrivée des vacanciers ne nous ont guère été favorables durant la première partie de la saison, le bilan global du camping est tout de même nettement satisfaisant avec une progression des nuitées de 10 % par rapport à 1990, année qui nous avait déjà permis d'enregistrer une augmentation similaire par rapport à 1989.

Le terrain a été occupé dès le mois d'avril et l'est resté jusqu'aux premiers jours de novembre mais nous constatons tout de même une concentration de plus en plus marquée sur la période 20 juillet-20 août (Il y en a qui continuent pourtant à parler d'étalement des vacances !).

Nombre de personnes accueillies

	en 1990	en 1991	Bilan
Français	453	563	+ 24 %
Etrangers	204	169	- 17 %
Total	657	732	+ 11,5 %

Hollandais	45	Suisses	9
Allemands	35	Autrichiens	8
Anglais	31	Africains	2
Italiens	20	Américains	2
Belges	13	Espagnols	2
		Suédois	2

Il faut nuancer la baisse des étrangers par la progression spectaculaire de l'an passé (+ 63 % par rapport à 1989). De 1989 à 1991, nous enregistrons tout de même une augmentation de 35 % des étrangers.

Nombre de nuitées

	en 1990	en 1991	Bilan
Français	3 044	3 425	+ 12,5 %
Etrangers	383	355	- 7,5 %
Total	3 427	3 780	+ 10,5 %

Durée moyenne de séjour

	en 1990	en 1991
Français	6,7 jours	6,1 jours
Etrangers	1,9	2,1
Ensemble	5,2 jours	5,2 jours

Les variations sont insignifiantes par rapport à 1990.

Mode de séjour

	en 1990	en 1991
Tentes	158	178
Caravanes	51	49
Camping-cars	80	69

Evolution du camping de 1984 à 1991

En 1984, le camping connaît un premier essor avec la construction de l'indispensable bloc sanitaire. A l'époque, c'est environ 300 personnes qui séjournent au Pâl pour une durée moyenne de 9 jours.

La fréquentation continue à progresser en 1985 et 1986 (3 350 nuitées pour 400 personnes en 1986).

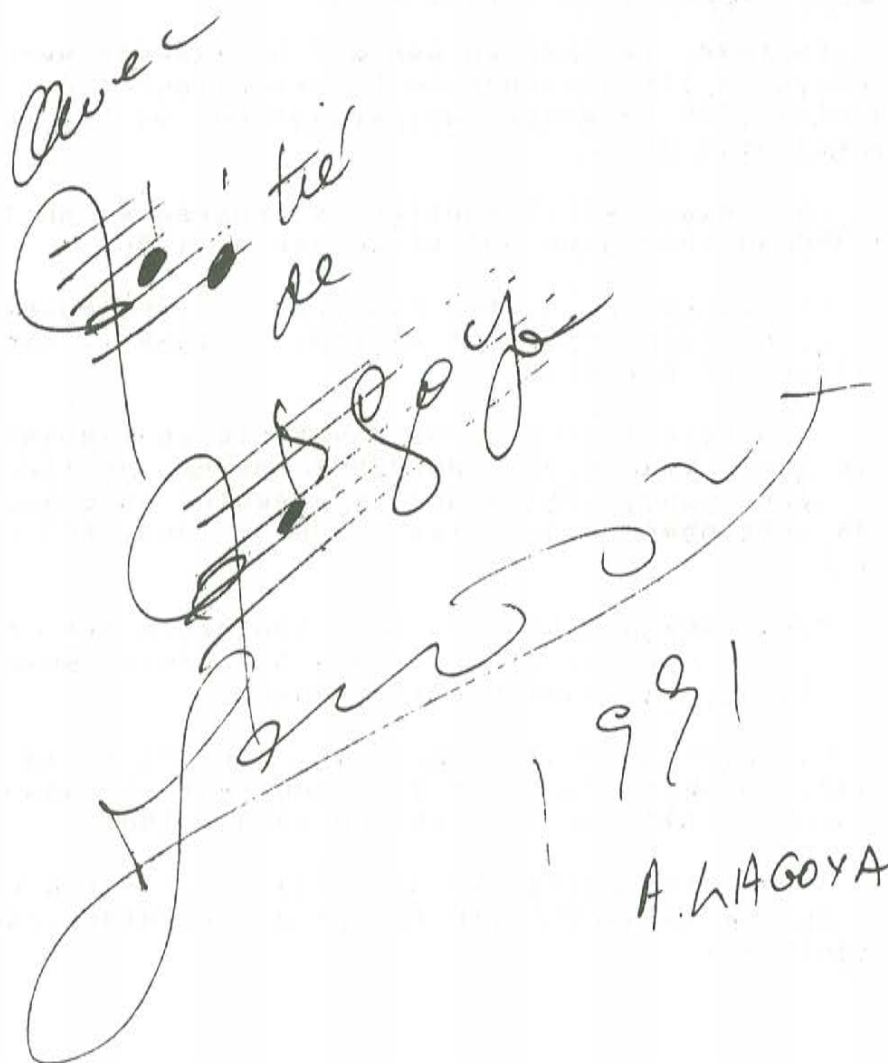
La succession d'étés pluvieux en 1985-86-87 provoque par contre un déclin important en 1987 et 1988 (2 600 nuitées pour environ 260 personnes).

Un ensoleillement plus favorable en 1989-90 et la notoriété grandissante de LANDEVENNEC devenu un lieu de plus en plus visité conduisent à une progression spectaculaire du nombre de personnes accueillies : 628 en 1989, 657 en 1990, 732 en 1991.

Ces nouveaux campeurs sont toutefois des itinérants (séjours courts d'un ou deux jours) et la durée moyenne de séjour diminue presque de moitié (5jours).

L'augmentation du nombre de campeurs et la diminution de la durée moyenne de séjour se traduisent par une progression du nombre de nuitées de 10 % par an depuis 1989.

Avec cette clientèle de passage, il est à craindre une plus grande vulnérabilité face à de mauvaises conditions météorologiques.



15 juillet 1991

A l'occasion d'un exceptionnel concert donné en l'église de Camaret, Alexandre LAGOYA, considéré comme l'un des plus grands guitaristes de tous les temps, est passé par LANDEVENNEC où il a visité le musée.

Fort gentiment, le Maître a accepté d'inscrire une dédicace sur le Livre d'Or de la commune.

LE PERE LOUIS, NOUVEL ABBE

Le 5 janvier 1991, le Père Jean de la Croix, abbé depuis 1970, quittait Landévennec pour se retirer provisoirement dans l'Isère, sa région natale.

Le Père Louis, prieur du monastère, est alors désigné prieur-administrateur dans l'attente de l'élection du nouvel abbé par la Communauté.

Cette élection a lieu le 27 septembre sous la présidence du Père Abbé d'En-Calcat (Tarn). Le Père Louis devient Abbé.

Né en 1932 à Plomeur près de Pont-l'Abbé, le Père Louis COCHOU a passé son enfance dans la commune voisine de Saint Jean Trohimon où ses parents étaient agriculteurs.

Après sa scolarité primaire, il effectue ses études au collège Saint-Gabriel de Pont-L'Abbé puis au petit séminaire de Pont-Croix.

En 1952, alors que les premiers moines sont déjà à Landévennec pour préparer le retour de la Communauté, il entre à Kerbénéat.

Le Père Louis assure sa formation théologique à l'Université Catholique d'Angers et à l'Institut monastique du Collège Saint-Anselme de Rome.

En 1975, il devient cellier (économe) du monastère, puis prieur en 1980.

Le 21 novembre 1991, il reçoit la bénédiction abbatiale par l'évêque, Mgr GUILLON, en présence d'un millier de personnes.

LA POPULATION DE LANDEVENNEC

(mars 1990)

Réalisé en mars 1990, le recensement de la population a nécessité par la suite de longs mois d'études par les services de l'INSEE. Les résultats complets n'ont ainsi été disponibles qu'en 1991.

Population municipale : 374 habitants

Population comptée à part : 1 (une personne sans domicile fixe non originaire de LANDEVENNEC rattachée administrativement à la commune)

Population totale : 375 habitants
(377 habitants en 1982)

Nombre d'étrangers : 2

Résidences principales : 158

Résidences secondaires : 131

Logements vacants : 11

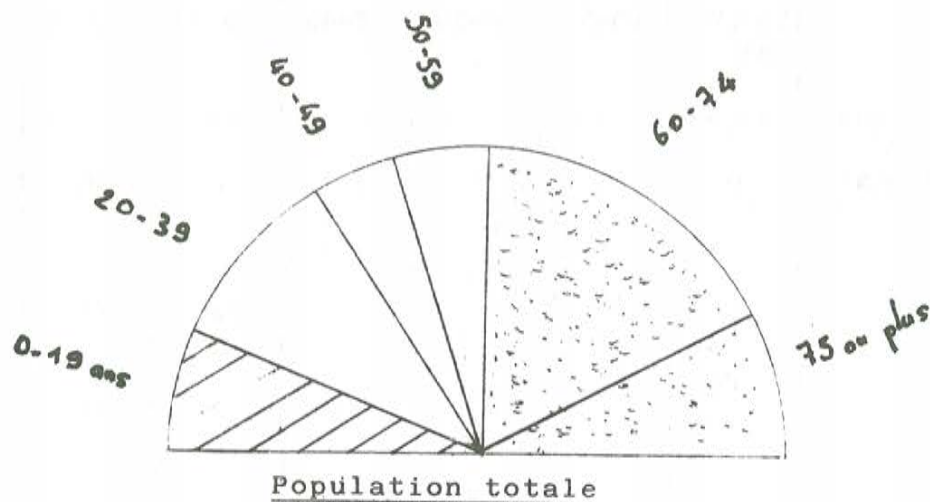
Répartition par lieux-dits

Bourg : 73
Route du Fiezen : 2
Route Neuve (jusqu'à Bellevue) : 31
Kerbéron-Izella : 1
Kerbéron : 19
Abbaye : 41
Gorréquer : 18
Le Roz : 6
Belle Vue : 6
Tal-Ar-Groas : 4
Seisgroas : 0
Kergroas : 12
Neiscaouen : 3
Rangoulic : 17
Le Cripp : 1
Ti Page 2
Moulin Mer : 4
Kergonan : 2

Lanvers : 0
Kerborhel : 11
Kerdilès : 9
Le Poteau : 20
Kerveleyen : 13
Kerangouez : 0
Quiniquidec : 7
Lannec Vras : 8
Keralouet : 2
Daoubors : 21
Le Loch : 6
Quatre Vents : 1
Kerraoul : 3
Bel-Air : 2
Lescuz : 5
Ti-Rous : 6
La Forêt : 18

Répartition par âge et sexe

Age	Population totale		Hommes	Femmes
0 - 19 ans	48	12,8 %	21	27
20 - 39	71	19 %	40	31
40 - 49	31	8,3 %	20	11
50 - 59	38	10,2 %	20	18
60 - 74	126	33,7 %	66	60
75 ou plus	60	16 %	23	37
TOTAL	374	100 %	190	184



Les jeunes de moins de 20 ans correspondent à 1/8 de la population totale tandis que les retraités (plus de 60 ans) représentent la moitié de cette population.

Nombre de personnes par ménage

Nombre total de ménages : 158

1 personne	55 ménages
2 personnes	63
3 personnes	16
4 personnes	15
5 personnes	7
6 personnes ou plus	2

(L'abbaye n'entrant pas dans ce décompte)

Les ménages de 1 ou 2 personnes représentent les 3/4 du nombre total de ménages. Ce résultat est naturellement à rapprocher de l'âge de la population.

Etat matrimonial de la population

Ensemble

Age	15-19 ans	20-29	30-39	40-49	50-59	60-74	75-79	80 ou +	Total
Célibataires	10	19	19	11	12	30	8	7	116
Mariés	0	6	27	19	22	78	10	3	165
Veufs	0	0	0	0	2	17	9	22	50
Divorcés	0	0	0	1	2	1	1	0	5

Si l'on excepte l'abbaye (considérée dans le tableau ci-dessus), le nombre de célibataires hommes et le nombre de célibataires femmes ne sont guère différents. Par contre, on compte 44 veuves pour 6 veufs !

Nombre de demandeurs d'emploi

Hommes : 4

Femmes : 7

pour une population active évaluée à 121 personnes
(1/3 de la population totale)

Mouvements de la population

Sur 374 habitants, 267 résidaient déjà dans la commune au précédent recensement de 1982.

Si l'on tient compte des quelques naissances enregistrées entre 1982 et 1989, on constate l'importance de la migration vers Landévennec (20 à 25 % de la population totale). Cet apport de population nouvelle a permis d'éviter la chute démographique qu'aurait pu provoquer l'importance des décès dans une population âgée.

Les logements

18 logements ont été construits depuis 1982 (sur 158 logements recensés)

On dénombre également 18 fermes.

Dans 75 % des cas, l'occupant est propriétaire de son logement, les locataires et les personnes logées gratuitement intervenant à parts sensiblement égales pour le quatrième quart.

80 % des logements possèdent au moins le minimum sanitaire (W.C. à l'intérieur, baignoire ou douche).

60 % des logements sont équipés d'un chauffage central (fioul : 50 %, électricité : 40 %, gaz : 10 %).

Le nombre moyen de personnes par logement est 2,13 et le nombre moyen de pièces par logement est 4,03.

Les voitures

Sur 158 ménages, 44 ne disposent d'aucune voiture, 80 d'une voiture et 34 de deux voitures ou plus.

RECONVERSION...

Si la plupart des bateaux séjournant dans l'anse de Penforn sont condamnés aux chantiers de démolition, il arrive parfois que certains d'entre-eux connaissent des sorts plus heureux.

Ainsi, le "LISERON"...

Ancien dragueur de 43 m, à la coque en bois, construit aux Etats-Unis en 1954, le LISERON, après avoir servi de bâtiment de base pour les plongeurs-démineurs est arrivé à Landévennec au coeur de l'été 1987, le 18 août.

Deux ans plus tard, en septembre 1989, tiré par un remorqueur hollandais, il quitte les eaux paisibles de l'Aulne pour l'Amérique !

Les charpentiers navals de TARPONSPRINGS, un petit port de pêche de la Floride, entament alors une refonte complète du navire.

La partie supérieure du bateau est rasée. Un salon, une dizaine de cabines pour les passagers, une cuisine sont aménagés au niveau du pont principal. Au second niveau, on trouve l'appartement du commandant et un salon d'observation. Couronnant le tout, la passerelle.

Les machines sont entièrement révisées et les logements de l'équipage, situés à l'intérieur de la coque, rénovés.

Après tous ces travaux qui ont duré plus d'une année, le LISERON devait rejoindre l'ALASKA et y entamer une seconde carrière en tant que navire de croisière.

L'ANGELUS DE LA MER, UN TEMOIN

Le plan MELLICK, du nom de l'ancien Secrétaire d'Etat à la Mer, vous connaissez ?

Rappelez-vous quelques titres dans la presse, à la fin de l'été :

"Plan Mellick : les bateaux en feu !" (Le Télégramme - 31/08/91)

"Plus de cent soixante vieux bateaux en fumée. La purge Mellick en Finistère" (Ouest-France - 05/09/91)

"Pêche - Etat d'urgence : l'incendie ravage l'histoire" (Le Progrès de Cornouaille - 14/09/91).

Dans ce dernier journal, J.P. LE MARC introduisait son article par ces quelques lignes :

"L'application du plan d'apurement de la pêche a fait la une des journaux. D'abord des mots, des gros titres il y a quelques mois et depuis cet été des flammes. Les brûlots à kilowatts se sont allumés sur les grèves et la fumée payée au prix du franc lourd a masqué l'évidence d'un problème : la politique de la mer brûlée détruit le fonds commun. Quelle part de passé sacrifiée pour 10 000 KW "récupérés" ! Cette histoire de mer, surtout quand on fait partie de la tribu, on l'a dans le corps un peu comme quelque chose qui ressemblerait à un coeur."

S'il est un coeur qui bat à l'unisson de la mer, c'est bien celui de Pierre TERTU de Rostellec, le fils d'Auguste TERTU le célèbre charpentier naval (1904-1982).

Pierre TERTU ne peut se résigner à brûler l'"Angelus de la Mer", un coquillier des années cinquante, l'une de ces unités qui ont fait la réputation du Fret et de Rostellec.

L'un des premiers jours d'août, il m'appelle :

"Prenez le, pour le coup d'oeil."

Une réunion de l'association des plaisanciers a justement lieu ce soir-là. La question est évoquée et la décision ne tarde pas : même si Landévennec n'a pas une tradition de pêche, nous devons sauver ce bateau qui appartient au patrimoine de la Rade de Brest.

Une visite à Rostellec et quelques jours plus tard, l'Angelus de la Mer arrive à Port-Maria où des membres de l'association des plaisanciers conduits par leur président, Michel LE MENN, le prennent en charge pour l'échouer au Pâl, en position d'hivernage, en attente d'un printemps qui ne viendra sans doute jamais...

Depuis d'autres communes ou associations se mobilisent dans le même sens.

ANGELUS DE LA MER

Immatriculation : BR 267570

Construit en 1955 au chantier STIPON (Le Fret)

Jauge brut : 4,45 tonnes

Jauge nette : 2,52 tonnes

Longueur : 7,68 m

Largeur : 3,10 m

Creux : 1,08 m

Francisé à Brest le 30/01/1956 (n° 74810)

Moteur : BOLINDER de 22 chevaux (16 Kw), puis à partir d'octobre 1985 VOLVO de 64 chevaux (47 Kw)

Propriétaire : Claude PELLE (Plougastel) du 30/01/1956 au 18/03/1977 puis son fils Jean-Claude du 18/03/1977 au 31/01/1990.

Madame PELLE, l'épouse du dernier patron (décédé en 1990), nous a raconté l'histoire du bateau :

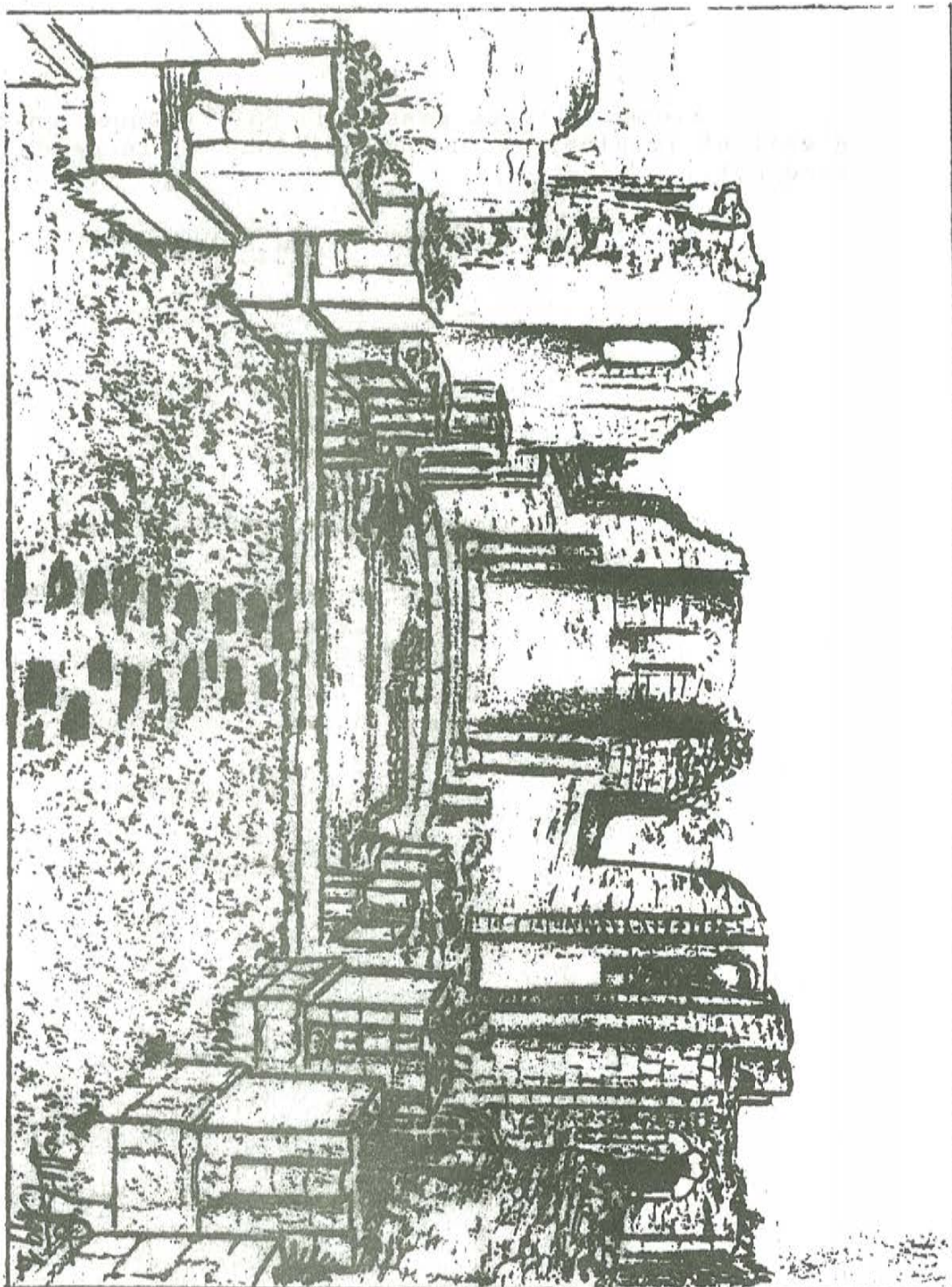
"La période de pêche en 1956 était autorisée du mois de septembre jusqu'au mois de mars. A cette époque il pêchait l'huître, la palourde et la pétoncle blanche et

également la coquille St-Jacques. Puis le temps de pêcher a diminué, l'autorisation de pêcher partait du mois de novembre au mois de janvier-février pour la simple raison que les réserves de la mer avaient considérablement diminuées. Les jours de sortie étaient les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures uniquement. La pêche actuelle est plus modeste, ils pêchent essentiellement de la praire, pétoncle blanche et noire, quelques coquilles St-Jacques."

Alors, si vous passez au Pâl, risquez un coup d'oeil et imaginez ce bateau en pêche au large du Loch ou de Lomergat...

R. LARS.

Par amitié pour LANDEVENNEC, Jean-Loup MENOCHET (44 - LA CHAPELLE-SUR-ERDRE)
qui a participé à l'accueil au musée durant l'été dernier, nous offre ce dessin des ruines.



DES CHASSES AU SANGLIER

"Un hallali de trois quarts d'heure dans le bras de mer de Landévennec, à l'entrée de la rade de Brest, devant huit cents spectateurs qui couvraient les deux rives et jetaient des cris désordonnés ; les chiens en faisaient autant de leur côté, un vacarme étourdissant. J'assis-tais immobile sur une pointe de terre avancée, ne perdant pas un détail ; une barque vient m'y amener le sanglier"

Si ces quelques lignes écrites en 1890 par le Baron HALNA du FRETAY (1) sont empreintes d'une évidente exagération, il n'en demeure pas moins que les battues au sanglier créaient certainement l'évènement dans la commune, tant pour le chasseur que pour l'agriculteur dont les récoltes étaient fréquemment endommagées.

Faute de documents suffisants, nous ne pourrions dresser une chronique exhaustive des chasses au sanglier à Landévennec et nous devons nous contenter d'anecdotes qui nous ont cependant paru révélatrices de l'atmosphère engendrée par la présence de ces animaux que l'on qualifiait alors de nuisibles.

* * *

7 mars 1831 - Le Sous-Préfet de Châteaulin écrit au Préfet :

"Il paraît que depuis longtemps des bandes de sangliers existent dans les forêts royales de Landévennec et d'Argol dans lesquelles les particuliers ne peuvent chasser, ni même faire des battues qu'en vertu d'autorisation qu'on a obtenue, jusqu'à présent, qu'avec beaucoup de difficulté.

Ces animaux sont cependant ceux qui commettent le plus de ravages dans les campagnes, et leur multiplication est un véritable fléau pour les villages envirant (sic) les bois dont il s'agit.

Les habitants de Landévennec et d'Argol se plaignent des obstacles qu'ils rencontrent lorsqu'ils veulent poursuivre, dans les forêts, les sangliers qui viennent journellement fouiller leurs champs et détruire leurs récoltes. Ils demandent, avec la plus vive incistance (sic), qu'une battue générale soit provoquée et autorisée dans ces bois.

Je ne pense pas que l'administration forestière puisse avoir des motifs raisonnables pour s'opposer à une pareille mesure."

Le Préfet y est tout à fait favorable mais l'autorisation dépend du Conservateur des Eaux et Forêts à Rennes...

1832 - Quand certaines libertés sont prises avec la réglementation de la chasse...

Lisons d'abord Jacques LOUARN, le maire de Landévennec, s'adressant au Préfet (2) :

"Les bois de l'état situés à l'embouchure de la rivière Aulne, recèlent un grand nombre de sangliers qui chaque année dévastent les récoltes des habitants des quatre communes qui avoisinent ces bois et ruinent quelquefois entièrement de pauvres cultivateurs qui n'ont pas même le moyen de réclamer des indemnités.

Tous les ans des chasseurs de Brest, de Quimper, etc. viennent une ou deux fois opérer la destruction de quelques uns de ces animaux nuisibles.

Nous croyons devoir vous prévenir de cet état de choses et vous prier d'avoir la bonté de vous entendre avec Mr le Directeur de l'administration des eaux et forêts pour qu'il fasse détruire les animaux nuisibles à l'agriculture que renferment ses bois, ou que du moins qu'il laisse opérer cette destruction par les habitants victimes de leurs désastres ainsi que par les chasseurs des environs qui veulent bien venir les aider à se débarrasser de ces hôtes incommodes et malfaisants.

Si l'administration n'acquiesce pas à notre juste demande, nous serons obligés de prendre fait et cause pour les malheureux dont les blés sont déjà en partie ravagés par les sangliers et d'intenter peut-être 50 procès par an à l'administration ce qui serait un fléau presque aussi redoutable que le premier.

Nous insistons d'autant plus sur notre demande que des chasseurs étant venus le mois dernier joindre leurs efforts aux nôtres, Mr le Garde Général a dressé procès-verbal contre eux parce que leurs chiens ont lancé un chevreuil qui en définitive n'a point été tué.

Cet acte que nous ne qualifierons pas nous empêchant de chasser désormais et de recevoir les chasseurs des environs qui depuis deux ans ont détruit de 25 à 30 sangliers, compromet gravement les intérêts d'une partie des habitants de nos communes ce qui nous oblige à recourir à votre généreuse sollicitude.

Nous venons aussi vous prier, Monsieur le Préfet, d'intervenir en faveur de Mrs les chasseurs pour qu'ils ne

soient point victimes de leur complaisance à l'occasion d'un si mince délit, si toutefois il y a délit.

Veuillez agréer..."

Que s'est-il passé ?

Le Sous Inspecteur des Forêts pour le Finistère et les Côtes du Nord l'explique au Préfet (Morlaix - 17 avril 1832) :

"J'ai pris auprès du garde LE CANN (3) et de Mr Le Garde Général LA GUARIGUE tous les renseignements relatifs au procès-verbal rédigé le 20 mars dernier et dont vous m'entretenez aujourd'hui. D'après les explications données par chacun et celles contenues dans le procès-verbal, il paraîtrait qu'aucuns propos inconvenants n'auraient été tenus par eux et qu'ils n'auraient fait qu'obéir à leur devoir dans la rédaction de cet acte.

Lorsqu'en effet, dix ou douze chasseurs suivent un chevreuil, appuyant les chiens, lorsque le piqueur sonne la fanfare de l'animal et que celui-ci est tiré sept à huit fois, il est difficile de ne voir là qu'une battue ayant pour but la destruction d'animaux nuisibles, battue qui dans tous les cas n'étoit pas tout à fait régulière.

Dujours, il a été du devoir des gardes et des agents forestiers de réclamer de tout chasseur, surtout après la clôture de la chasse, l'exhibition du permis de port d'armes, celui de chasse en forêt, ou la commission de louvetiers, et ici il est surprenant que ces MMrs aient nié ce droit à Mr le Garde Général lui-même.

Que Messieurs les chasseurs aient recours aux colonnes d'un journal du département pour chercher à jeter du ridicule sur l'administration des forêts, c'est une petite vengeance bien innocente et dont personne ne se fâchera, mais il n'étoit pas généreux de leur part d'aller chez le sieur LE CANN s'informer du résultat du procès-verbal et menacer ce pauvre garde et le Garde Général de la disgrâce de chefs supérieurs ; si des propos inconvenants ont pu être tenus, certes ce sont bien ceux-là, si toutefois ce dernier fait est exact.

Je regrette, Monsieur le Préfet, que la première affaire dont j'aye à m'occuper en arrivant dans ce département soit celle-ci puisqu'elle paroît vous être peu agréable ainsi qu'à ces MMrs. Je vais faire connaître de suite à Monsieur le Conservateur la réclamation fondée de Mr le Maire de Landévennec ; j'attendrai les instructions et j'aurai l'honneur de vous transmettre sa réponse ; tous les gardes alors s'empresseront de se mettre à la disposition de Mr le Lieutenant de Louveterie afin d'assurer un résultat satisfaisant. Toutefois, jusqu'à ce moment, je viens de donner de nouveau

des ordres précis pour que les règlements relatifs à la chasse dans les forêts de l'Etat soient strictement observés.

Il paroît que l'action pour délit de chasse a été abandonnée par mon prédécesseur et que c'est seulement pour le permis de port d'armes que le ministère public poursuit cette affaire."

Ces messieurs sont des gens socialement bien assis qui acceptent mal l'interpellation d'un simple garde. Ils ont pour noms DELAROQUE aîné, propriétaire à Quimper - LOZACH fils, avocat à Quéménéven - GUILHEM, propriétaire à Brest - BOIS Eugène, négociant à Châteaulin - CORRIC, propriétaire à Saint-Renan - BOELLE Alexandre, propriétaire à Brest - HUOT Isidore, ex-pharmacien de la Marine demeurant près de Landerneau - MONGE, propriétaire à Brest.

Seuls DELAROQUE, GUILHEM et BOIS avaient permis de port d'armes.

Le Sous-Préfet et le Préfet feront en sorte qu'aucune suite ne soit donnée à cette affaire mais l'Administration des Forêts n'est pas tout à fait du même avis. Faute de documents, nous ne savons ce qu'il en advint.

28 septembre 1837 - Le Conseil Municipal se préoccupe des dégâts provoqués par les sangliers.

"... la commune de Landévennec privée de toute industrie n'offre à ses habitants aucun moyen d'existence autre que la culture de mauvaises terres ravagées chaque année par de nombreux sangliers dont on ne peut obtenir la destruction par l'administration..." (Aristide VINCENT, Maire).

13 septembre 1853 - Une battue illégale...

Jean-Marie ORGEBIN (Le Folgoat) et Pierre FAOU (Kerraoul), tous deux garde-forestiers, dressent procès-verbal :

"Nous avons rencontré dans un chemin de la forêt quatorze ou quinze chasseurs porteurs de fusils à deux coups et à piston ; une meute de trente cinq chiens, huit appartenant à M. de SAINT-LUC (4) ce que nous dit un piqueur. M. de St-LUC, lieutenant de Louveterie de l'arrondissement de Châteaulin, demeurant au Bot commune de Quimerch nous a déclaré qu'il était venu chasser le sanglier dans la forêt. Nous lui avons demandé l'arrêté de Préfecture avec l'approbation des Agents forestiers ; il nous a répondu qu'il n'avait

pas d'arrêté. Nous lui avons dit qu'il ne pouvait pas faire de battue, que lui seul pouvait chasser le sanglier avec ses piqueurs à courre. M. de St-LUC et les autres chasseurs qui étaient avec lui ont fait découpler les chiens, ensuite ont chassé le sanglier depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir dans le Folgoat et Le Loch malgré notre défense".

Les chasseurs seront bredouilles...

M. de St-LUC écrira au Préfet deux semaines plus tard pour expliquer qu'il chassait un sanglier qui, depuis neuf ans (!), causait de grands dégâts dans la région.

Aucune suite judiciaire ne sera donnée à cette affaire grâce à l'intervention du Préfet qui se contentera de réprimander (à peine !) M. de St-LUC.

Le Bas-Breton du 30 mai 1891

Non sans une pointe d'humour, ce journal de l'arrondissement de Châteaulin, annonce une battue d'ici peu.

"Depuis trois mois environ, les forêts de Landévennec, et particulièrement celle dite Bois du Loch, ont pour hôtes, venus de l'on ne sait d'où, deux vieux sangliers, mâle et femelle, qui portent leurs déprédations sur le territoire des communes limitrophes, Landévennec, Argol et Crozon. Les habitants des villages situés dans la zone visitée sont persuadés que ces dangereux quadrupèdes ont élu ici leur domicile fixe (ils n'ont pas été compris cependant dans le dernier recensement). Ils basent cette persuasion sur la mise bas d'une portée de marcassins qui aurait eu lieu tout récemment. Rien de bien précis, néanmoins, jusqu'ici à cet égard.

Plainte a été portée à l'autorité compétente, laquelle a ordonné une enquête ; les faits signalés ayant été reconnus exacts, une battue générale a été demandée par M. le Maire d'Argol. Cette battue sera certainement autorisée et aura lieu bientôt, espère-t-on. Avis à MM. les chasseurs qui seront évidemment avertis de la date de cette expédition. Elle leur procurera l'occasion d'une intéressante et agréable partie."

Sans doute est-ce de cette battue dont parle le journal "Le Finistère" dans son édition du 4 juillet. Une battue sans résultat. "Il paraîtrait que le vieux solitaire fait toujours de temps en temps des apparitions dans notre contrée."

Le début du siècle

Un jeune douarneniste, Etienne CHANCERELLE, des célèbres conserveries du même nom, s'adonne avec passion à

la chasse à courre dans de nombreuses forêts de Cornouaille et notamment à Landévennec.

Disparu tragiquement en 1912 à l'âge de 36 ans d'une septicémie provoquée par une épine noire qui l'avait atteint à l'oeil lors d'une chasse, Etienne CHANCERELLE nous a laissé ses carnets de chasse que son arrière petite fille fera éditer en 1987 (5).

4 et 5 mai 1903 - "Nous avons découpé sur ordre de battue officielle à Landévennec. Malheureusement, M. JACQUIER (6) avait, la veille, lancé l'animal ; le temps n'a pas permis de faire le pied le matin ; découpé à la billeba de, un seul renard lancé par les chiens sous la pluie avec beaucoup de vent."

26 avril 1905 - "Rendez-vous à Hircars ; rembuché par Yvon, garde de René et Robert (7), un animal de 80 environ. Lancé presque aussitôt, CHARBONNEAU et MONTJOYE ayant rapproché dès le découpler ; l'animal se fait battre, part le long de la grève, veut débucher sur le Loch, où, monté, j'arrive avant lui. Je vais le tirer, l'entendant venir sous bois, lorsque Paul DAMEY posté près de moi, se met à parler à haute voix ; l'animal fait demi-tour et sort d'Hircars sans être tiré. Il fait très chaud, les chiens sont démeutés.

CARILLON, FAUBLAS et PARLEMENT le mènent seuls et j'arrête en débucher du Folgoet, personne ne suivant ; étaient découplés 17 chiens".

27 avril - "Rembuché 3 animaux ; nous donnons 4 chiens à l'un des forts. CHARBONNEAU lance deux animaux de 80 environ ; manqué par DEMOLON au sortir du fort, l'un d'eux gagne le Loch. Tous les chiens roquets sont donnés, et, CHARBONNEAU en tête, l'animal fait une chasse tournante, tombe dans une compagnie cherchant change. Aussitôt, il se forme plusieurs chasses et tous les chiens sont démeutés ; bref, chacun met bas, on décide alors de revenir au Folgoet où nous avons un autre sanglier rembuché. C'était la laie.

Mise sur pied par Yvon, elle le charge et il peut heureusement se garer et éviter le coup en partie ; projeté à terr, mais sans trop de mal.

Les chiens donnés partent à moitié sur la laie avec CHARBONNEAU, seul de mes chiens présent en tête, moitié sur un des marcassins.

La laie débuche sur Le Loch et je rattrape mon pauvre chien exténué vers 5 heures du soir.

Le marcassin se fait battre, chose curieuse pour un petit animal, pendant 1 h 1/2, et est tué à l'issue : c'était une laie. Je n'aurais pas cru qu'à cet âge, un animal de 2 mois ait pu tenir si longtemps devant les chiens. Pendant cette chasse, une autre laie (marcassin aussi) est tuée par JACQUIER. Déplacement nombreux, nous avons couché à Morgat, n'ayant pu trouvé de chambres ailleurs."

5 mai - " Découplé le 4 au Folgoet près de Landévennec sur une voie froide donnée par moi, personne n'ayant quelque chose au rapport.

Trois chiens rapprochent ; malheureusement, un renard part devant les chiens, et l'animal est tué après une jolie menée.

On foule vainement jusqu'à trois heures sans rien lancer qu'un autre renard. Gabrielle a suivi avec son mari, et à cheval, la menée."

7 mai - " Lancé d'un sanglier mâle de 120 environ, donné par Yvon et détourné par CHARBONNEAU au bois d'Hrgars ; il débuche sur les bas-fonds derrière la ferme et gagne Le Loch où j'arrive en même temps que lui, montant la jument grise de Gaston (8). Après s'être fait battre assez longtemps, l'animal prend l'eau, et Gaston monté dans un bateau le tue.

Nous retraits sur Douarnenez au pas de nos chevaux. Il reste encore de nombreux animaux dans la région."

L'édition du 3 février 1906 du "Bas-Breton" nous rapporte également une excellente chasse :

"Une chasse aux sangliers, organisée par M. R. CHANCERELLE de Douarnenez, sous la direction de M. HERVIEU lieutenant de louverterie, et avec le concours de M. VACHERON de la Forêt près Landerneau, et de M. L. BELEGUIC, président de la société de chasse l'Union de Douarnenez, qui avaient amené leurs meutes, a donné un résultat tout à fait remarquable.

Malgré un temps exécrable, trois sangliers, dont deux pesaient 160 livres et l'autre 220 livres, ont été tués dans les bois du Loch et d'Hirgars, au grand contentement des cultivateurs d'alentour, peu jaloux de conserver ces redoutables voisins."

Les sangliers sont vraisemblablement assez nombreux en ces premières années du siècle pour que le Maire (Jean-Pierre GOURMELON) soit obligé, le 24 août 1905, d'intervenir auprès de l'administration préfectorale afin que ses administrés soient autorisés à organiser des battues et à détruire à l'aide de fusils, la nuit, sur leurs terrains, ces animaux nuisibles.

L'Inspecteur-Adjoint des Eaux et Forêts à Landerneau établira un rapport le 9 septembre, abondant dans le sens de la demande du Maire.

"Il résulte de renseignements que nous avons récemment recueillis en cours de tournée dans la forêt domaniale de Landévennec que les sangliers sont effectivement assez nombreux dans la région et causent des dommages dans les récoltes de pommes de terre et de blé noir. Cette recrudescence de dégâts s'explique par le fait que les quatre battues exécutées d'avril à mai 1905 n'ont amené que la destruction de 4 bêtes noires, le surplus des compagnies et les gros sangliers ayant échappé aux atteintes des chasseurs.

Ces animaux sont actuellement cantonnés dans le bois particulier d'Hirgars et font de fréquentes incursions la nuit dans la forêt de Landévennec et les propriétés limitrophes.

"Il y aurait donc lieu de restreindre leur nombre..."

Plus récemment...

Si les archives communales contiennent quelques interventions des Maires à propos des dégâts causés aux cultures en 1921 - 1946 - 1954-1957 - 1958 - 1959 - 1969 - 1972 - 1973, les sangliers ont plus ou moins régulièrement fréquenté notre commune jusque vers 1975. Si les chasseurs ne s'en plaignaient sans doute pas, il n'en allait pas de même des agriculteurs et principalement les riverains du bois du Loch et à un

moindre degré, semble-t-il, ceux dont les parcelles bordaient le bois du Folgoat.

Ainsi en juillet et août 1954, des cultures de blé, avoine et pommes de terre sont endommagées entre La Forêt et Lannec Vraz. L'Ingénieur Principal des Eaux et Forêts MORIZE établit un rapport au Préfet le 17 août :

"... on ne peut dire que la Forêt est infestée de sangliers. Ceux-ci actuellement se composent d'une laie avec 4 ou 5 jeunes et de un ou deux solitaires qui vont et viennent et qui ont commis des dégâts sur huit petites fermes du hameau de La forêt, dégâts se montant à quelques milliers de francs et dont l'importance est surtout due à ce que les fermes atteintes sont de petites propriétés.

Actuellement il est impossible de faire une battue. Cette opération serait beaucoup trop dangereuse à cause du manque de visibilité en forêt et du fourré impénétrable ; les sangliers sortiront avec difficulté et feront tête, les tireurs risqueront de causer des accidents...

Le sanglier est une espèce qui se raréfie dans le monde entier et dont la protection, malgré les dégâts qu'il peut causer, est très sérieusement envisagée. Dans le Finistère, en particulier, il n'existe qu'à l'état tout à fait sporadique. Il apparaît subitement à un endroit venant des régions plus à l'Est, mais il ne se cantonne qu'exceptionnellement."

Au cours des années 1957-58-59, les passages de sangliers semblent toutefois avoir été assez nombreux.

Une battue organisée en mai 1959 par M. de LORGERIL, lieutenant de l'ouvèterie permet d'abattre deux animaux (85 et 144 kg) mais deux chiens furent tués et trois autres blessés par les sangliers.

Bon nombre de personnes se souviennent sans doute de cette époque et pourraient raconter bien des anecdotes (qui nous intéresseraient).

Et cette battue qui permit de capturer 4 ou 5 sangliers ? en quelle année ?

Les derniers sangliers abattus sur Landévennec l'ont été par René LARS de Rangoulic à la fin de décembre 1967 (solitaire de 140 kg tué entre Daoubors et Quiniquidec) et,

quelques années plus tard, par Jean BATHANY de Lescus (bête de 105 kg tuée entre Kervéleyen et Trovéoc - 1972 ou 1973).

NOTES :

- 1 - Le Baron Maurice HALNA du FRETAY (1835-1901), lieutenant de l'ouveterie de 1857 à 1882, résidait au Vieux Chastel en Kerlaz - Passionné de vénerie (344 loups abattus en 20 ans !), il s'intéressa aussi à l'archéologie.
- 2 - Jacques LOUARN a signé la lettre mais l'écriture est selon toute vraisemblance celle d'Aristide VINCENT.
- 3 - Jean Joseph LE CANN (1771-1851) de Gorréquer, garde forestier.
- 4 - Le Baron Henri CONEN de SAINT-LUC ne fût lieutenant de l'ouveterie que très peu de temps (1850 à 1854). Résidant une grande partie de l'année au Lion d'Angers (Maine et Loire), il ne pouvait assumer convenablement sa fonction.
- 5 - Etienne CHANCERELLE - Carnets de chasse en Cornouaille de 1898 à 1912 - Editions Keltia - Graphic (1987).
- 6 - Le 4 janvier 1899, la chasse dans la forêt domaniale fût adjugée pour 9 ans à JACQUIER de Douarnenez (bois du Loch - 190 ha) et NESSEL de Saint-Marc (bois du Folgoat - Bodogat, 278 ha).
- 7 - René et Robert CHANCERELLE, cousins d'Etienne CHANCERELLE.
- 8 - Gaston, frère d'Etienne CHANCERELLE.

QUELQUES TERMES DE VENERIE

Abois : se dit d'un animal en passe d'être vaincu

Appuyer les chiens : les encourager de la voix ou de la trompe

Chasse à la billebaude : de façon désordonnée

Débucher : se dit d'un animal chassé qui sort d'un bois

Découpler : détacher des chiens attachés par deux

Hallali : cri ou sonnerie annonçant que la bête est aux abois

Lancer : faire partir un gibier de l'endroit où il se cache

Piqueux ou piqueur : personne qui suit, à cheval, les chiens.

Le plaisir que j'ai eu à rapporter ces moments laisse sans doute transparaitre une passion de la chasse. Puissent ceux qui ne la partage pas me pardonner et comprendre que ces moments appartiennent à notre histoire collective.

R. LARS.

Sources :

- "Mes chasses au loup" - Baron HALNA du FRETAY - 1891
- "Carnets de chasse en Cornouaille de 1898 à 1912 -
E. CHANCERELLE
- Archives départementales 4 M 30
- Archives communales.

RECONSTRUCTEUR DE L'ABBAYE
LE PERE DOM COLLIOT NOUS A QUITTE
1906 - 1991

"Il faut reconquérir, il faut ressusciter Landévennec"

Ces paroles, déterminantes pour Landévennec, sont prononcées à Saint-Pol-De-Léon dans la nuit du 5 au 6 août 1950 à l'occasion de la grande fête du Bleun-Bug. L'appel vient de l'Abbé de Kerbénéat, le Révérend Père Dom COLLIOT.

Né à Saint-Pierre-Quilbignon le 24 mai 1906, Félix COLLIOT est baptisé le jour même, jour de l'Ascension. Même s'il y voyait un signe divin, il se plaisait parfois à indiquer que, plus matériellement, son père, ouvrier de l'Arsenal, ne souhaitait pas perdre une journée de salaire pour baptiser son fils sur semaine.

Après ses études primaires, Félix COLLIOT entre au petit séminaire de Pont-Croix puis au séminaire de Quimper. Il y est un compagnon fort recherché pour ses talents d'animateur et sa jovialité.

A la fin de ses études, il effectue son sous-diaconat comme instituteur à Plonéour-Trez et est ordonné prêtre en 1929. Il devient alors le 4ième vicaire de Landerneau, chargé de la musique et du chant, domaines où il excelle.

Le monastère de Kerbénéat est proche...

C'est en fait au cours d'un séjour à l'Abbaye de Solesmes (Sarthe) que le jeune vicaire décide de se faire moine malgré le peu d'encouragement que lui prodigue son évêque : "A Kerbénéat, dans un tombeau !".

Quand il entre au monastère en 1931, Félix COLLIOT devient le quatorzième membre d'une communauté s'en retournant à peine (1922) de l'exil où l'avaient conduites les vicissitudes de l'Histoire. A sa prise d'habit, il reçoit le nom de Louis-Félix.

Six ans plus tard, en 1937, le Père Louis-Félix COLLIOT est nommé prieur-administrateur de Kerbénéat. Il n'a alors que 31 ans.

Déjà des contacts sont engagés avec René DE CHALUS

pour le rachat de la propriété de Landévennec mais, ni matériellement ni moralement, la communauté n'est prête.

La guerre éclate.

Le Père Louis-Félix est mobilisé.

A son retour de captivité, il reçoit la bénédiction abbatiale le 12 décembre 1945, jour de la Saint-Corentin.

Kerbénéat compte alors une quarantaine de moines et le monastère apparaît bien exigu.

Landévennec...

C'est le dimanche 18 juin 1950 que la Communauté prend sa décision. L'annonce en est faite au Bleun-Brug de Saint-Pol-De-Léon deux mois plus tard.

Toute la Bretagne chrétienne exulte et se mobilise pour rebâtir.

L'inauguration du nouveau monastère a lieu le 7 septembre 1958.

En avril 1970, le Père Dom COLLIOT souhaite être déchargé de sa fonction abbatiale. Le Père Jean de la Croix venant du monastère de la Pierre-qui-Vire prend le relais.

Dom COLLIOT, l'Abbé, devient alors, avec une discrétion qui l'honore, le Père Félix, l'un des membres de la Communauté.

C'est très diminué par la maladie qu'il décède à l'hôpital de Brest le 10 décembre 1991 à l'âge de 85 ans. Ses obsèques sont célébrées le 12, quarante six ans jour pour jour après sa bénédiction abbatiale.

NOS JOIES ET NOS PEINES EN 1991

NAISSANCES

17 mars Aurélie L'HELGOUALC'H (Bourg), née à LANDÉVENNEC
9 juin Amandine LE THÉO (Bourg) , née à BREST
13 octobre Claire ZAM (Bourg) , née à QUIMPER
14 octobre Mélanie PLANTEC (Bourg) , née à QUIMPER
20 octobre Mylène DERRIEN (Kervéleyen) , née à QUIMPER

MARIAGES

6 avril Jean-Louis BERLET et Chantal MARIE (Les 4 Chemins)
25 mai Jean-Noël RUET (69 - BELLEVILLE-sur-SAÔNE) et
Gwenola LE DOARÉ (Moulin Mer)
29 juin Alain GUERMEUR (Bourg - BREST) et Marguerite LÉOST
(PLOUÉDERN)

DECES

11 janvier Raymond JACQUET (Le Fiezen - PARIS) - 86 ans
30 janvier Jean BOUGUYON (Le Poteau) - 48 ans
16 février Pierre CARIOU (Route Neuve - BREST) - 69 ans
13 avril Frère Ronan (Jean) LE BRETON (Abbaye) - 86 ans
Doyen de LANDÉVENNEC
15 avril Emile COMBES (92 - CLICHY) - 79 ans
5 mai Madame PRUVOT née Anne-Marie CARON (Bourg) - 83 ans
27 juin Abbé Jean-Marie LE BARS (DIRINON) - 78 ans
Recteur de LANDÉVENNEC de 1967 à 1973
11 juillet Madame CAMUS née Marianne LARGENTON (BOURG) - 82 ans
18 août Madame FARGE née Anne Marie RIVOAL (Bourg) - 98 ans
27 août Madame Marie Louise CAMUS (La Forêt - ARGOL) - 82 ans
1er septembre Eugène LE GALL (BREST) - 78 ans
5 septembre Eugène CARIOU (Bel-Air) - 65 ans
2 octobre Pierre BLANC (Le Fiezen) - 62 ans
5 novembre Madame Geneviève DENIS (PARIS) - 35 ans
10 décembre Père Louis-Félix COLLIOT (Abbaye) - 85 ans
Abbé de LANDEVENNEC de 1950 à 1970
29 décembre Charlotte BESCOND (Ti-Page - BREST) - 2 mois $\frac{1}{2}$

